

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Bulletin de l'École émancipée 76/27
Numéro 30 - octobre 2006

**CONGRÈS FSU :
VOTEZ POUR L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE**

Le 5ème congrès de la FSU se tiendra du 29 janvier au 2 février 2007. Le débat s'ouvre avec un premier rendez-vous pour les adhérents du 6 au 24 novembre, période de vote pour départager les 5 listes nationales à l'initiative des tendances de la fédération, avant la tenue des congrès départementaux en décembre.

A l'issue de 3 années qui ont vu une accélération des attaques contre la profession et l'ensemble des salariés, l'occasion est donnée à chaque syndiqué de conforter ou, au contraire, de réorienter la politique de la FSU en se prononçant sur le rapport d'activité et en élisant une nouvelle direction autour d'une orientation.

Nous avons des désaccords importants avec la politique de la majorité actuelle de la FSU (Unité et Action).

A chaque fois qu'il a fallu affronter le gouvernement, la FSU s'est contentée d'accompagner le mouvement sans lui donner de perspectives claires, sans plan d'action capable de créer un véritable rapport de force.

De la même façon, la FSU n'est pas allée jusqu'au bout de sa critique du Traité Constitutionnel Européen puisqu'elle s'est refusée à appeler à voter NON.

Pire, la FSU a, pour l'essentiel, laissé les jeunes mobilisés contre la loi Fillon isolés, alors que l'unité de la jeunesse et des personnels de l'éducation était vitale pour gagner. L'implication de la FSU, aux côtés des lycéens et étudiants en lutte contre le CPE, n'a, là encore, pas été à la hauteur.

Nous voulons un syndicalisme combatif qui fasse réellement écho au ras-le-bol que chaque collègue peut constater autour de lui face aux fermetures de classes, aux suppressions de postes, aux licenciements des précaires, à l'aggravation du tri social pour nos élèves, au mépris et à l'arrogance de la hiérarchie.

Nous sommes pour un syndicalisme qui fasse confiance aux collègues mobilisés et qui participe sans réticence aux structures dont ils se dotent : dans les collectifs, comités et coordinations de grève.

Nous avons besoin d'un syndicat qui maintienne fermement le cap sur la perspective d'une école qui refuse le tri social des élèves et sa subordination aux intérêts des entreprises.

Nous appelons tous les syndiqués de la FSU à rendre possible cette orientation en votant et en faisant voter pour la liste présentée par l'École émancipée.

Pascal ADAMS, lycée Jacques Prévert, Pont Audemer.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : ponvert.cecille@wanadoo.fr
ROUEN : anne.david1@wanadoo.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

RÉSISTANCE !

Six mois après le CPE, la rentrée sociale n'a pas eu lieu ! Dans la Fonction publique, aucune réaction unitaire n'a été possible, et les gaziers sont restés isolés pour empêcher la privatisation de leur entreprise !

Dans l'éducation, malgré les milliers de suppressions de postes et la mise en place de la loi Fillon, la grève du 28 septembre, si elle a témoigné d'une certaine combativité chez les collègues (dans l'académie 30 % de grévistes) a souffert de l'absence de perspectives réelles.

Pourtant, les reculs sont nombreux : socle commun, dynamitage des ZEP, réduction de la scolarisation des deux ans, éviction vers l'apprentissage junior nécessiteraient un vaste mouvement de l'éducation. Sans parler des atteintes aux statuts des personnels : modification du décret de 50 qui entraîne bivalence imposée, flexibilité accrue et augmentation du temps de travail. Alors, allons-nous nous résigner ou organiser la résistance pour défendre le service public d'éducation ? Les débats dans les établissements montrent que les collègues ne sont pas résignés et que la résistance est possible ; ils attendent des consignes claires pour empêcher la casse de nos statuts, le retour à l'ordre moral et la destruction des enseignements dont les enfants des plus défavorisés seront les premières victimes.

Empêcher la mise en place du conseil pédagogique dans les collèges et les lycées, c'est possible ! Refuser la note de vie scolaire, comme s'y sont engagés un certain nombre de collègues, c'est possible ! Refuser la mise en place du PPRE dans les écoles et s'opposer aux oukases du ministre sur la lecture, c'est aussi possible !

Bien sûr la situation est complexe, mais porter nos revendications sur la place publique est le seul moyen pour nous de dénoncer les mensonges de De Robien et de nous opposer à ceux qui en appellent à la délation des collègues. Car quels que soient les candidats en 2007, nous devons réaffirmer nos revendications, les porter sur la place publique pour convaincre les parents et l'opinion publique que nous avons raison et pour peser sur le débat ! Et pour cela, nos armes restent les grèves et les manifestations.

Alain PONVERT, collègue Eugène Varlin, Le Havre.

**SANS PAPIERS :
SOLIDARITÉ ET MOBILISATION**

Nous étions une centaine (élus, auteurs, parents, enseignants, élèves...) samedi 7 octobre à la mairie de Gragny à l'appel du Collectif de soutien à Whei-Ying et Ming et aux jeunes majeurs scolarisés sans papiers (RESF) et du Collectif Etrangers Français pour l'Égalité des Droits (CEFED) pour soutenir trois familles et une jeune majeur scolarisée en grand danger d'expulsion. Le maire avait accepté d'officier pour 11 parrainages républicains. Cet acte public était un moment de plus dans une mobilisation continue afin d'obtenir, comme le réclament les collectifs de sans papiers et les associations et organisations qui les soutiennent : « des papiers, un logement, une école pour tous ! »

Jean-Pierre PALLOIS, lycée Modeste Leroy, Evreux.

MARCHANDISATION DE L'ORIENTATION...

Après avoir plié sur le CPE, Dominique De Villepin avait promis la création d'un service public de l'orientation, attribuant l'échec et le désarroi de la jeunesse à une mauvaise orientation. Le Premier Ministre ne savait peut-être pas que ce service public existait déjà puisqu'il y a 600 CIO en France ! Cet effet d'annonce s'est concrétisé ensuite par le non-remplacement de 3 départs à la retraite sur 4 chez les COPSYP ! Drôle de façon de concevoir le développement de ce service public... Drôle de façon, mais pas innocente, dans la mesure où le ministère prévoit la scission du corps des conseillers d'orientation-psychologues en « psychologues » d'une part, et « conseillers d'orientation » de l'autre (un groupe de travail est réuni dans ce sens). Que l'on ne s'y trompe pas, cette scission du corps et la suppression de la qualification de psychologues chez les COPSYP est tout à fait significative de la nouvelle nature de l'école que les gouvernements néo-libéraux préparent. La consigne sera de ne plus prendre en compte les centres d'intérêts de l'élève, mais plutôt de le faire entrer dans la « bonne case ». Mais la question est : qui appliquera cette consigne ? Apparemment pas le service public. En effet, depuis l'annonce de Villepin, les cabinets privés d'orientation pullulent et offrent leurs services à l'ONISEP, à des conseils généraux peu regardants qui, sous couverts de partenariats, font entrer ces cabinets à l'école pour des actions d'orientation auprès des élèves. Avec des deniers publics bien évidemment... ou des facturations individuelles aux élèves et à leurs familles, facturations pouvant atteindre 495 euros pour une heure trente d'entretien !

L'invisibilité programmée des conseillers d'orientation-psychologues, allié au besoin des élèves en conseil et en suivi entraîne de ce fait l'ouverture d'un marché juteux. La marchandisation et la libéralisation totale de l'école commence peut-être par l'orientation. C'est dès à présent qu'il faut se battre non seulement pour nos statuts, mais surtout pour nos élèves et notre conception émancipatrice de l'école ! Les COPSYP ne sont pas les seuls concernés ! C'est l'école qu'on est en train de vendre !

David COULON, COPSYP, CIO Lillebonne.

SARKOZY CONFOND PRÉVENTION ET RÉPRESSION !

Sarkozy s'en prend à la jeunesse : il continue à pister la « racaille » de l'an passé, il multiplie les provocations dans les banlieues populaires et, à force de mépris et d'insultes, il cherche à ranimer des émeutes (son fonds de commerce électoral...). Mais au-delà des élections, c'est tout un système qu'il met en place, toute une idéologie nauséabonde de dépistage et de fichage des populations, dès leur plus jeune âge. Pour Sarkozy, on ne devient pas délinquant - exit les raisons sociales, la paupérisation, l'absence de travail -, on naît délinquant.

Dans sa loi dite de « prévention » de la délinquance, il entend « repérer » les enfants dès l'entrée à l'école (avec l'aide des personnels, nouveaux délateurs, puisque tenus au signalement sans plus de respect du secret professionnel). Le dépistage s'effectue par le fichage de tous les « incidents » même mineurs - absences répétées, ou exclusions de cours, par exemple. Pour cela, il a un outil formidable : Base élèves, au primaire, et Sconet dans le 2nd degré ! Toutes les données sur les mineurs sont ainsi répertoriées, et c'est l'éducation nationale qui renseigne ces logiciels ! Nous ne devons pas accepter de participer, indirectement, à cette criminalisation de la jeunesse : les personnels sociaux et éducatifs ont dénoncé la loi Sarkozy, il s'agit à présent de parvenir à résister à la mise en place de tous les dispositifs qui impliquent le fichage des mineurs. Dans cette logique, nous devons refuser d'attribuer la note de vie scolaire : bien que de moindre importance, cette note va tout de même dans le sens de la caractérisation du comportement de l'élève. Cette forme de stigmatisation rompt définitivement avec notre rôle d'éducateur : aider à construire un adulte en devenir, et non le figer, le réduire à un comportement...

Une vraie politique de prévention passe par un encadrement renforcé, des enseignants formés, des surveillants, et pas des contrats précaires sous-payés et non formés, des personnels sociaux en nombre suffisant ; continuons à exiger une réelle protection de la jeunesse.

Véronique PONVERT, collègue Léo Lagrange, Le Havre.

AUTORITARISME DÉPLACÉ !

Mr de Robien continue, par ses prises de positions publiques, à jeter le trouble quant à l'apprentissage de la lecture. Il va même jusqu'à sanctionner sévèrement les personnels qui s'expriment dans le cadre des programmes de 2006 (où je vous le rappelle, il n'est nullement question d'imposer la méthode syllabique) : exclusion de Roland Goigoux de l'école supérieure de l'Éducation nationale (ESEN), sanction sur un IEN dans le nord de la France, menace d'enquête sur les enseignants de CP !

Les propos de Mr le ministre ne valent pas programmes. Il est urgent de proposer une véritable réflexion autour de l'échec scolaire qui ne se résume pas à une question de méthode. Il est nécessaire de mettre en place des moyens sérieux pour prendre en charge le plus tôt possible les élèves en difficultés ; notamment en réduisant les effectifs par classe, en formant les enseignants, en mettant en place la prévention.

Christelle TALBOT, école maternelle F. Buisson, Le Havre.

LOI SUR LE HANDICAP : NON ASSISTANCE À ENFANT EN SOUFFRANCE !

La loi sur le handicap du 11 février 2005, donne le droit à tous les enfants, quel que soit leur handicap, de s'inscrire dans l'école la plus proche de leur domicile. Il paraît difficile de s'opposer à cette loi, qui favoriserait l'intégration des enfants handicapés à l'école.

Mais, loin de permettre à tous les enfants d'apprendre dans de bonnes conditions, cette loi est surtout un moyen de réaliser des économies !

En effet, avant, c'était aux enseignants de signaler les enfants qui relevaient d'une orientation en classe spécialisée. Aujourd'hui, c'est aux parents de saisir la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée, qui dépend du Conseil Général). Il était parfois difficile de convaincre les parents d'accepter une orientation souhaitable pour l'enfant, il faut maintenant les convaincre d'effectuer eux-mêmes les démarches ! Ce n'est qu'au bout de 4 mois que l'enseignant peut lui-même saisir la MDPH.

Une commission évalue alors les éventuels besoins de l'enfant, en terme d'aide ou d'orientation.

Dans le même temps, de nombreuses CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) ont fermé, les postes de maîtres sur numéraires ont été supprimés, la plupart des maîtres E sur le département ne sont pas formés, on manque de maîtres G, de psychologues scolaires...

La seule aide que l'on propose par exemple aux enseignants de maternelle qui accueillent un enfant handicapé, ce sont des CAVASH (contrats de 10 mois, sans formation, et payés au lance-pierre !)

Aider des enfants handicapés, cela demande une véritable formation et de vrais moyens ! Cette loi fait croire à l'opinion que par la simple bonne volonté des enseignants, l'intégration de n'importe quel enfant peut se dérouler sans problème. Cela peut au contraire être une véritable souffrance pour ces enfants, qui ont besoin de personnel formé et de places dans des structures spécialisées.

Cette loi pédagogique ne résoudra en rien le problème de la scolarisation des enfants handicapés, et ne répondra pas aux attentes de leurs parents !

Stéphanie RIO, école E. Vaillant, Le Havre.

Bulletin de l'École émancipée 76 / 27,
tendance de la FSU, pour un syndicalisme de masse,
de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique.